



POST TENERAS LIVI

ARRÊTÉ

- approuvant la dénomination de deux nouveaux chemins dans la commune de Veyrier.

du 11 juin 1949

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du conseil municipal de la commune de Veyrier en séance du 20 mai 1949, demandant de donner les noms de chemins de Sierne et chemin de l'Arvas à deux chemins communaux ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 2 octobre 1931 ;

vu le préavis favorable du service des Archives d'Etat, en date du 7 juin 1949 ;

ARRÊTÉ :

1. De donner le nom de "chemin de Sierne" au chemin partant de la route cantonale de Veyrier à Genève au haut de la rampe de Sierne et aboutissant à la même route après avoir traversé le hameau de Sierne.
2. De donner le nom de "chemin de l'Arvas" au chemin tendant de la route cantonale de Veyrier à Sierne et aboutissant à l'Arve, près du cimetière israélite (ancien chemin du Boule).

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux	8 ex.
Archives	1 ex.
Commune	1 ex.
Sautier	1 ex.

Certifié conforme

A. Combet

